



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 10 Numéro 1 Mars 2018

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacdesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Comme le temps passe vite, voilà déjà 5 mois que vous m'avez fait l'honneur de m'élire au poste de maire de notre belle municipalité. Mes premières impressions ont été confirmées, nous pouvons être fiers de nos employés municipaux, ce sont des gens engagés, dynamiques et professionnels. Voici un bel exemple de cet engagement : madame Nadia Castonguay, assistante administrative, a complété plus de 150 heures de formation sur ses heures personnelles et a pu ainsi obtenir un certificat de directeur municipal agréé (DMA). Aujourd'hui, cet engagement personnel permet maintenant à notre municipalité de compter dans ses rangs une directrice générale adjointe. Merci Nadia !

Pour ce qui est des projets, le conseil municipal, parfois en collaboration avec la Corporation de Développement de Lac-des-Aigles (CDL), a réalisé ou est en voie de réaliser plusieurs projets porteurs pour ses concitoyens.

Projets à être réalisés au cours de l'été

Plusieurs projets seront réalisés au cours des prochains mois. Ainsi, l'asphaltage de plusieurs rues sera réalisé au cours de l'été, le contrat est déjà signé. Nous avons complété la réfection des revêtements de sol des édifices de la Caisse et de la salle du Conseil. Les appels d'offres pour la réfection des toitures de nos bâtiments sont lancés et les travaux seront réalisés au printemps. Par ailleurs, une demande de financement a été approuvée pour un accès à la téléphonie Wi-Fi dans le périmètre urbain. Les travaux sont à l'étape de la planification. D'autre part, un projet du CDL, qui fut un succès sans équivoque, la course d'accélération de motoneiges, permettra à la municipalité de se doter d'un système de son de type « événement » et qui sera disponible pour la communauté.

Projets en planification et en demande de financement

D'autres projets sont encore à l'étape de planifications. Ainsi, nous sommes à l'étape de la conception d'un projet pour le prolongement de 650 m de trottoir sur la rue Principale. Le coût des travaux est un défi de taille que nous espérons résoudre. Par ailleurs, un autre projet qui est encore à l'étape de l'évaluation est le remplacement des lampadaires de rues par des lampadaires de type DEL, un ingénieur viendra sous peu afin d'en évaluer les coûts. Un important projet qui devrait régler un problème récurrent qui affectait certains de nos concitoyens est le rehaussement du chemin des chalets. Nous en sommes à l'étape de la demande de financement, mais ce projet sera réalisé en 2018. Pour le bien-être de notre population, nous avons fait une demande de financement pour remplacer les bandes de notre patinoire, la demande est actuellement en évaluation, donc à suivre. Nous avons aussi certaines activités pour nos citoyens qui sont actuellement en gestation et qui seront réalisés cet été en collaboration avec le CDL, restez à l'écoute, des informations vous arriveront sous peu.

J'ai une petite voix qui me dit à l'oreille que plusieurs d'entre vous pensent que « ça va coûter cher tous ces projets » et bien soyez rassurés : tous ces projets sont soit attachés à une subvention, soit à un retour rapide sur l'investissement ou soit requis pour maintenir nos infrastructures sécuritaires et conformes. En terminant, je voudrais inviter tout citoyen qui aurait une idée de projet communautaire ou personnel à communiquer avec le CDL qui se fera un plaisir de vous appuyer dans la réalisation de votre projet.

Toujours dans un esprit de transparence, je suis ouvert à répondre à vos questions et c'est toujours un plaisir de vous rencontrer aux séances du conseil.

Pierre Bossé, Maire



Prochaines parutions du Bulletin :

- Été 2018
- Automne 2018
- Hiver 2018

Date limite de remise des articles :

- 12 juin 2018
- 10 septembre 2018
- 11 décembre 2018

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales. . . 2-7	
Rapport financier 2017.	8
Ensemencement du lac	9
La vie scolaire	9
Cabanes à pêche	10
Urbanisme	10
Taxes et paiements	10
Félicitations Nadia (DMA) . . .	10
Invitation AGA de la Corporation de développement du lac . . .	11
Info-Biblio	12-13
Invitation AGA Société d'entraide humanitaire . . .	14
Emploi étudiant	15
À vendre	16
Planétarium	17
Collecte des encombrants.	18
Événement à venir	19
4 ½ à louer	19
Horaires	19-20
Conseil municipal	20
Employés municipaux	20

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 391-17 PROJET - DRAG

Le CDL a préparé une demande d'aide financière à la MRC pour un drag de motoneige qui aurait lieu le 10 février.

Pour compléter la demande une résolution du conseil est requise.

De plus un montant doit être fourni par le CDL et la municipalité.

Pour la municipalité le montant serait location du pavillon, du sable pour la piste de la MO pour déblayer etc. Mais rien en argent comme tel. Le gros gain de cette demande est pour acheter un système de son qui serait utilisée à l'extérieur comme à l'intérieur. Comme vous savez, celui de la salle municipale ne fonctionne plus et il n'y en a pas au pavillon.

Ça deviendrait une bonne acquisition pour ces deux endroits.

- Résolution de la municipalité concernant le montant demandé à l'enveloppe locale

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles pour une demande de subvention « Accélération de motoneiges » et accepte qu'une partie des fonds soit 4 825 \$ soit demandé dans l'enveloppe locale du Fonds de développement local de la MRC de Témiscouata.

Résolution 09-18 LISTE DES POMPIERS – 2018

	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone maison	Cellulaire / paget
1	Lavoie	Francis	Directeur du Service incendie (Chef pompier)	418 779-2119	581-246-4550 418-868-6265
2	Leblanc-Breault	Jonathan	Capitaine (pompier)	418 779-2830	418 509-8223 418 499-1030
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)	418 779-2341 418 779-2010	
4	Beaulieu	Yves	Pompier	418 779-3112	
5	Bourgoin	Damien	Pompier	418 779-2931	
6	Caron	Luc	Pompier	418-779-2658	418 551-1735
7	Caron	Yves	Pompier	418 779-2172	
8	Denoncourt	Marc	Pompier	581-246-2474	
9	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier	418 779-3078	
10	Malenfant	Manon	Pompier	418 779-2059	
11	Manseau	Pierre	Pompier	418 779-2860	
12	Marquis (Durand)	Maxime	Pompier	418 779-2704	418 551-1746
13	Morin	Gabriel	Pompier	418 779-2609	
14	Nilson	Matthew	Pompier	581 600-8141	
15	Rioux	Jean-Philippe	Pompier	418 779-2664	
16	Rodrigue	André-Bruno	Pompier	418 779-2214	
17	Sirois	Josée	Pompière	418 779-3126	

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2018.

Résolution 10-18 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2018.

Soit cotisation pour 518 habitants \times 4.52 \$ = 2 341.36\$ + taxes et pour le logiciel Symphony 518 habitants \times 0,43 \$ = 222,74 \$ + taxes, pour un grand total de 2 948,08 \$.

Résolution 11-18 QUOTE-PART ANNÉE 2018 – MRC TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts pour l'année 2018 : **Total 22 897,51 \$.**

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 12-18 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part en 2018 de 1 522,92 \$ (en 2017 était de 1 552,32 \$) pour le Transport adapté et collectif Roulami.

Résolution 15-18 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2018 :

Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Frédéric Dubé, conseiller municipal.

Résolution 20-18 RÉFECTION – COUVERTURE ET PLANCHER CAISSE AU 73, RUE PRINCIPALE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour le remplacement du tapis au 1^{er} étage du 73, Principale (bureau municipal) par du plancher flottant résistant.

Résolution 21-18 RÉFECTION – COUVERTURE ET PLANCHER ÉDIFICE MUNICIPAL AU 75, RUE PRINCIPALE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour le remplacement des tuiles dans la salle du conseil, l'ancien bureau municipal et l'entrée au 1^{er} étage du 75, Principale (édifice municipal) par du plancher flottant résistant.

Résolution 22-18 DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 35 000 \$ à M. Jean D'Amour, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à l'amélioration du réseau routier municipal.

Le projet priorisé en 2018 par le biais de cette subvention est la réfection - amélioration du chemin du rang Bédard.

Résolution 25-18 DRAG DE MOTONEIGES

Le CDL a préparé une demande d'aide financière à la MRC pour un drag de motoneige qui aurait lieu le 10 février.

Pour compléter la demande une résolution du conseil est requise. De plus un montant doit être fourni par le CDL et la municipalité.

Pour la municipalité le montant serait location du pavillon, du sable pour la piste de la MO pour déblayer etc. Mais rien en argent comme tel. Le gros gain de cette demande est pour acheter un système de son qui serait utilisée à l'extérieur comme à l'intérieur. Ça deviendrait une bonne acquisition pour ces deux endroits.

• Résolution de la municipalité concernant le montant demandé à l'enveloppe locale

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles pour une demande de subvention « Accélération de motoneiges » et accepte qu'une partie des fonds soit 6 425\$ soit demandé dans l'enveloppe du Fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata.

Résolution 27-18 FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT

Le Tournoi de pêche a eu lieu samedi le 13 janvier 2018. 540 inscriptions, 90 repas servis et environ 200 personnes présentes. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs et bénévoles pour le succès de leur journée de Tournoi de pêche qui a connu un immense succès tout au long des nombreuses activités.

Résolution 28-18 DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ; **Et DEMANDE** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017; **Et TRANSMETTE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFO, MFSI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 31-18 DEMANDE D'AIDE – CHEVALIERS DE COLOMB – FÊTE DE NOËL

Lettre des Chevaliers de Colomb demandant un montant d'argent en chèque pour la fête des enfants qui a eu lieu le 17 décembre à Esprit-Saint. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir un aide de 75 \$ pour cette Fête de Noël des enfants par chèque au nom des Chevaliers de Colomb Esprit-Saint (Conseil 7383).

Résolution 32-18 FABRIQUE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide financière non récurrente de 1 000 \$ à la Fabrique.

Résolution 34-18 APPUI MORAL DEMI-MARATHON – FONDATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Fondation de la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans leur projet « Les défis de la course du Carton » pour l'édition du 24 juin prochain dans le cadre du Fond de développement du territoire.

Résolution 35-18 BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSÉ

Demande du déboursé du 2 500 \$ pour livres, ... et plus tard on aura une autre demande du 300 \$ ou 500 \$ pour le Croc-livre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande et autorise la directrice générale à émettre le chèque au nom de la bibliothèque d'un montant de 2 500 \$ (02-70290-959).

Résolution 36-18 POÊLE AU PAVILLON

Les poêles ne fonctionnent pas bien au Pavillon. Meubles Tardif : poêle vitrocéramique à 599 \$ ou serpentín à 489 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat chez Meubles Tardif d'un poêle avec surface vitrocéramique au coût de 599\$

Résolution 37-18 APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN RÉSEAU DE HALTES TOURISTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Projet de développement et d'amélioration d'un réseau de haltes touristiques est un projet porteur, rassembleur et mobilisateur pour le développement des communautés rurales du Haut-Pays. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION D'UN RÉSEAU DE HALTES TOURISTIQUES, tel que présenté par la Route des Monts Notre-Dame et l'Association de développement de Saint-Marcellin.

Résolution 38-18 INSPECTION PLATE-FORME

L'inspection de la plate-forme est obligatoire au moins une fois par année.

La compagnie SMVR 2 visions de Rimouski nous offre le service à 350 \$/année + 126 \$ déplacement = 476 \$ + Taxes. Le déplacement étant réparti avec le CLSC.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le contrat avec la compagnie SMVR 2 visions à 476 \$ + taxes. Pour contrat d'entretien 1 an de la plateforme.

Résolution 39-18 PUBLICITÉ – NAPPERON

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de publiciser le Parc Natur'Ailes sur les napperons qu'imprimerie Excellente produira pour la Resto chez Lelou (25 000). Et en défraie le coût de 175 \$ + taxes.

Résolution 44-18 ATTESTATION DE PARTICIPATION

Tous les membres du conseil ont suivi la formation sur le Comportement éthique et de déontologie des élus.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception des déclarations de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus, de M. Pierre Bossé, maire, de M. Serge Demers, conseiller municipal au siège # 2, de Mme Vicky Ouellet, conseillère municipale au siège # 3, de M. Luc Sirois, conseiller municipal au siège # 4 et de M. Frédéric Dubé, conseiller municipal au siège # 6.

Toutes ces déclarations ont été faites devant moi, Francine Beaulieu, directrice générale, greffière et secrétaire trésorière, au Lac-des-Aigles, lors de la séance du conseil, ce 5^e jour du mois de février deux mille dix-huit.

Résolution 46-18 RECOUVREMENT PLANCHER 73, PRINCIPALE – TRAVAUX TAXE D'ESSENCE

Enlever couvre sol, déplacer meubles, fournir et poser un nouveau couvre sol (plancher flottant + ou – 700' stratifié « easystreet » de 6mm, avec moulures de transition, poser nouvelle moulure « mdf », les peindre et replacer meubles. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour refaire le revêtement du plancher du 73, rue Principale. Ces travaux sont défrayés en partie par la taxe d'essence et par emprunt (Réso 292-17).

Résolution 47-18 RECOUVREMENT PLANCHER 75, PRINCIPALE – TRAVAUX TAXE D'ESSENCE

Déplacer meubles, poser contre-plaqué 3/8" partout ou travaux, recouvrir le tout de plancher flottant 6mm tel que choisi et identique à celui de la caisse, moulure de transition, poser nouvelle moulure « mdf », les peindre et replacer meubles. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour refaire le revêtement du plancher du 75, rue Principale. Ces travaux sont défrayés en partie par la taxe d'essence et par emprunt (Réso 292-17).

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 47-18 RECOUVREMENT PLANCHER 75, PRINCIPALE – TRAVAUX TAXE D'ESSENCE

Déplacer meubles, poser contre-plaqué 3/8" partout ou travaux, recouvrir le tout de plancher flottant 6mm tel que choisi et identique à celui de la caisse, moulure de transition, poser nouvelle moulure « mdf », les peindre et replacer meubles. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour refaire le revêtement du plancher du 75, rue Principale. Ces travaux sont défrayés en partie par la taxe d'essence et par emprunt (Réso 292-17).

Résolution 51-18 VENTE DU COMPRESSEUR

Avis public de la vente du vieux compresseur par envoi collectif, sur Facebook et affiché, le 22 janvier 2018.

2 soumissions reçues cachetées : une de M. Ancre Bossé à 105 \$ et l'autre de M. Langis Bourgoïn à 150 \$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre faite pour la vente du compresseur de M. Langis Bourgoïn au montant de 150 \$. Compresseur vendu tel que vu sans aucune garantie. Le paiement doit être fait au moment de la prise de possession du compresseur.

Résolution 53-18 DRAG DE MOTONEIGES - PERMIS

2 permis : 1 intérieur et 1 extérieur. La municipalité a défrayé le 2^e afin de ne pas retarder la demande. Le CDL remboursera 88 \$ à la municipalité. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles encaisse le chèque du CDL de 88 \$ en remboursement du paiement du 2^e permis d'alcool extérieur payé par Visa municipale étant donné l'urgence de l'activité prévue samedi le 10 février.

Résolution 55-18 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire ; **ATTENDU** que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ; **ATTENDU** que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux ; **ATTENDU** que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles ; **ATTENDU** que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande ; **ATTENDU** que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles ; **ATTENDU** que la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

Résolution 56-18 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ATTENDU que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire ; **ATTENDU** que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet ; **ATTENDU** que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ; **ATTENDU** que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux ; **ATTENDU** que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé Québec Branché qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse ; **ATTENDU** que Québec Branché était un programme adapté aux télécommunicateurs ; **Que la Municipalité de Lac-des-Aigles** demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire ; Et demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

Résolution 57-18 DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois ; **ATTENDU** que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ; **ATTENDU** que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

de téléphonie cellulaire ; **ATTENDU** qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec ; **ATTENDU** qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies ; **ATTENDU** qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ; **ATTENDU** que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités ; **ATTENDU** qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation ; **ATTENDU** que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire ; **Que la Municipalité de Lac-des-Aigles** demande à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

Résolution 58-18 ASTER – ANIMATION SAMEDI LE 10 MARS

Aster offre de venir faire une animation pendant la semaine de relâche – Planétarium gonflable. Ils ont été réservés par contrat pour samedi le 10 mars. Activité qui se tiendra au gymnase de l'école étant donné le besoin d'un grand espace. Aucun frais par l'école. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise ce Planétarium le 10 mars avec Aster et accepte d'en défrayer les coûts de 350 \$. Qu'un envoi collectif soit fait à la population et qu'il soit aussi remis aux élèves du primaire.

Résolution 59-18 LOISIRS PROJET – FINANCEMENT

Projet de 65 000 \$, dont demande de 32 500 \$ au Programme de soutien aux installations sportives du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de 10 000 \$ à la Caisse au FADM, de 10 000 à la MRC (Fond local), de 6 000\$ aux commerces et diverses commandites et de 6 500 \$ (10 %) par la municipalité. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte ce montage financier de 65 000 \$ pour le projet de réfection de la patinoire soit demande de 32 500 \$ au Programme, de 10 000 \$ à la Caisse au FADM, de 10 000 \$ à la MRC (Fond local), de 6 000\$ aux commerces et diverses commandites et de 6 500 \$ (10 %) par la municipalité.

Résolution 60-18 LOISIRS – PROJET DE « RÉFECTION DE LA PATINOIRE »

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la présentation du projet de « Réfection de la patinoire extérieure du centre des Loisirs municipaux Diane Roy » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Aigles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désigne Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Résolution 61-18 PROJET D'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 2^e année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$. Qu'elle désigne Mme Francine Beaulieu comme personne autorisée à agir en son nom et M. Daniel Beaulieu responsable terrain. Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Résolution 62-18 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAC-DES-AIGLES

Lettre demande de 5000 \$ et résolution. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide financière de 5 000 \$ pour aider l'organisme de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles pour les soutenir dans la mise sur pied de différents projets de développement de la municipalité.

Résolution 63-18 LES FLEURONS DU QUÉBEC

Reçu le résultat de notre classification suite à leur visite en 2017 aux 3 ans : 2 fleurons même chose qu'en 2014. Offre d'un panneau gratuit de 600 mm x 600 mm soit 1' x 1' à afficher au belvédère.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le panneau gratuit de 600mm x 600mm des Fleurons du Québec et en fasse l'installation sur le poteau disponible au belvédère à l'entrée du village.

Résolution 64-18 CUISINES COLLECTIVES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ pour aider les Cuisines collectives dans leur activité de dégustation de tartes et un souper vendredi, le 23 mars à l'édifice municipal de Squatec.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 66-18 ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

2 factures cotisation de 60 \$ et cotisation de 777 \$ (soit per capita de 1,50 \$). Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte ces 2 cotisations à la Route des Monts-Notre-Dame soit 60 \$ et 777 \$ pour l'année 2018.

Résolution 67-18 TABLEAU DE BORD EN SÉCURITÉ INCENDIE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le tableau de bord en sécurité incendie 2017 tel que préparé par le directeur du service incendie M. Francis Lavoie.

Résolution 68-18 PONT DU PETIT 3^E RANG

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme au Ministère des Transports (MTQ) que le chemin menant au pont du Petit 3^e rang est entretenu l'été et non entretenu l'hiver.

Résolution 70-18 PROJET – CHEMIN DES CHALETS

Pour le projet de Réfection de la chaussée – Chemin des Chalets : Avons reçu une offre de Laboratoire d'expertise (LER) comprenant 2 parties, une 1^e pour Reconnaissance géotechnique à 2 225,25 \$ et une 2^e pour Devis de performance à 1 583,50 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup (LER) que pour le « Devis de performance » pour travaux au montant de 1 583.50 \$ pour son projet de Réfection de chaussée et protection contre les crues printanières – Chemin des Chalets. Que la directrice générale soit autorisée à signer la partie 2 de l'offre pour Devis de performance. Qu'une demande de subvention pour le projet de Réfection du chemin des Chalets soit adressée au ministre M. Jean D'Amour.

Résolution 71-18 APPUI MRC – COMMENTAIRES AUX CONSULTATIONS

ATTENDU que le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada); **ATTENDU** que le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances; **ATTENDU** que le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019; **ATTENDU** que par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions; **ATTENDU** qu'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

Correspondance (janvier-février 2018)

1. Reçu le 20 décembre le dépôt du Ministère des Transports de 49 981,25 \$ (chemins d'hiver) et de la MRC 917,29 \$ remboursement élections et de 1 908,48 \$ comme 1^{er} versement Parc éolien BSL.
2. M. Francis Malenfant du MTQ nous informe par courriel qu'à compter du 18 décembre, M. Claude Bérubé le remplacera à titre de chef des opérations par intérim au Centre de service de Témiscouata-sur-le-Lac.
3. Courriel de M. Pascal Rioux, ingénieur au MTQ nous informant que suite à des travaux ils ont été en mesure d'augmenter l'affichage du pont P-06439 au rang Bédard. Celui-ci est passé d'un affichage de 24T-38T-50T à « Interdit en surcharge ».
4. Notre nouveau parrain à la Sûreté du Québec s'appelle M. Alex Bernard. Le maire l'a rencontré.
5. Reçu une photo de mariage de remerciement de Marie-Pier et Jean-Luc Boucher.
6. Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informant qu'elle distribuera une ristourne de 2 439 \$.
7. Lettre de remerciement des Chevaliers de Colomb pour l'aide financière apportée pour la Fête de Noël des enfants.
8. Lettre de la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata nous remerciant pour notre contribution de 1 036 \$.
9. ABC des Portages a émis un communiqué sur le Projet de Biblio Pop. Le projet a démarré à l'automne 2017 et les premiers services de formation sont déjà offerts tous les jeudis à la bibliothèque de Lac-des-Aigles et les mercredis à Dégelis. Ce projet se déploiera sur 3 ans. La MRC a investi 25 000 \$ dans le projet et la Caisse 15 000 \$.
10. Carte de remerciement de la Fabrique.
11. Reçu par dépôt direct de la MRC un montant de 8 116 \$ soit 1 908,48 \$ comme 2^e distribution éolien BSL et 6 208,42\$ 4^e trimestre Parc éolien 1.
12. Reçu le Bilan du Tournoi de pêche blanche du 13 janvier dernier de l'Association de l'ensemencement du lac : 147 cartes à 20\$ vendues, 544 inscriptions à 5 \$, recettes du bar 2 550 \$ et autres, pour un total de revenus du Tournoi de 8 612,25 \$ versus 7 877,67 \$ de dépenses. Documents sur la trésorerie 2017 et encaisse 2018 sont joints.

Rapport financier 2017 Municipalité de Lac-des-Aigles

Voici le rapport sur la situation financière de la municipalité. La firme Mallette a vérifié tous les livres pour l'année 2017 et leur rapport financier a été déposé à la séance du conseil du 21 mars 2018.

REVENUS 2017 (pages S27-1 à S27-8)		CHARGES ET AMORTISSEMENT 2017 (pages S28-1 à S28-3)	
Taxe générale sur la valeur foncière (0,85 \$ / 100 \$ d'évaluation)	275 018 \$	Conseil municipal (élus, quote-part, ..)	22 747 \$
		Gestion financière - administrative et greffe	128 301 \$
Eau	24 260 \$	Évaluation	26 806 \$
Égouts	36 277 \$	Autres - assurances, dons et subventions,...	37 568 \$
Ordures & Recyclage	48 321 \$	Total administration générale (02-10000)	215 422 \$
Vidange des fosses	8 320 \$		
Taxe 911	2 834 \$	Services – Sûreté du Québec	28 444 \$
Sous-total taxes sur une autre base	120 012 \$	Service incendie	89 135 \$
Total taxes (01-21000)	395 030 \$	Total sécurité publique (02-20000)	117 579 \$
Tenant lieu de taxes - Gouv. Québec & bonification	9 740 \$	Transport - Voirie municipale	191 706 \$
Tenant lieu de taxes - Gouv. Canada & organismes municipaux	1 033 \$	Transport - Enlèvement de la neige	163 603 \$
Total paiements tenant lieu de taxes (01-22000)	10 773 \$	Éclairage rues, signalisation & transport collectif	8 445 \$
Services rendus aux organismes municipaux (protection incendie,..)	16 266 \$	Total transport (02-30000)	363 754 \$
Autres revenus - Permis, mutation, constats, intérêts	187 883 \$	Aqueduc	58 398 \$
Autres services rendus - transport, location salle, chalets	175 503 \$	Traitement des eaux usées	47 039 \$
Total autres revenus de sources locales (01-23000)	379 652 \$	Réseau d'égout	26 733 \$
Transferts de droit – Péréquation	158 434 \$	Cueillette & transport ordures et recyclage	51 682 \$
		Total hygiène du milieu (02-40000)	183 852 \$
Transferts conditionnels – Réseau routier local (PAERRL)	84 651 \$		
Transferts – Partage (PIC150)	67 187 \$	Santé & bien-être (OMH, quote-part)	4 517 \$
Total des transferts	310 272 \$	Aménagement - urbanisme - développement	23 857 \$
		Loisirs & culture (salle communautaire, chalets, biblio)	120 307 \$
		Frais de financement	5 378 \$
Total revenus	1 095 727 \$	Total dépenses & investissements	1 035 807 \$
		Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	61 061 \$

Ensemencement du lac

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous expliquer un changement que la municipalité apporte dans son soutien au tournoi de pêche sur glace. Depuis la création de cette belle activité familiale hivernale, la municipalité a investi plus de 28 000 \$ dans l'ensemencement du lac. Pour l'année 2017, ce fut plus de 3 400 \$ qui furent investis. Cette année la municipalité a obtenu une subvention de 4 000 \$ du ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs qui a été remise à l'Association de l'ensemencement du lac. Pour 2019, le même type de subvention a été demandé par la municipalité. Le conseil municipal a informé le comité d'ensemencement, lors de la séance du 5 mars dernier, que la municipalité n'investirait plus directement dans l'ensemencement du lac avec les taxes des citoyens. Cependant des demandes de subventions à différents ministères pour réaliser des projets à valeur ajoutée seront privilégiées. Des projets comme l'aménagement de la rivière pour augmenter l'oxygénation du lac seraient le type de projet que nous aimerions promouvoir plutôt qu'un ensemencement pur et simple.

Pierre Bossé
Maire

LA VIE SCOLAIRE

Bonjour,

Le gouvernement du Québec a présenté le 7 décembre dernier son projet de loi numéro 166 visant à faire baisser les taxes scolaires partout au Québec et à introduire un mode de taxation scolaire régional pour chacune des 17 régions. Si ce projet est adopté tel quel par notre Assemblée nationale il coûtera 670 millions \$ au gouvernement car ce dernier comblera la perte monétaire que chaque commission scolaire subirait. Cela se traduirait par une baisse de notre compte de taxes d'environ 16 % car notre taux passerait de 0.31 \$ à 0.26 \$ du 100\$ d'évaluation ; de plus le premier 25 000 \$ d'évaluation des propriétés ne serait pas imposé.

Mais voilà que la CAQ ou Coalition pour l'Avenir du Québec en rajoute, ce parti, s'il est élu aux prochaines élections provinciales du premier octobre prochain établirait un taux unique mais pour l'ensemble du Québec à 0.10 \$. Cette mesure coûterait 1.3 milliards \$ au budget provincial.

Avec ce genre de proposition le gouvernement se priverait de centaines de millions qui tôt ou tard devront être payés par le contribuable soit dans son rapport d'impôt annuel ou soit sur son compte de taxes scolaires. Si les sommes allouées à chaque commission scolaire ne sont pas maintenues alors il y aura une baisse de service dans nos écoles pour nos enfants. Plusieurs spécialistes pensent que si un gouvernement veut prioriser l'éducation, cette avenue n'est pas la bonne solution à une recherche d'équité fiscale entre certaines commissions scolaires d'un même territoire.

Ce dossier est fort important pour la qualité de l'Éducation de nos enfants. Le choix électoral qui est fait est de réduire les taxes au lieu de réinvestir en éducation. On ne fait pas de l'éducation une priorité nationale en réduisant les ressources disponibles. Qu'advient-il au budget de chaque commission scolaire quand le budget provincial sera négatif ?

Autre sujet chaud à l'heure actuelle, celui de l'éducation à la sexualité. Encore ici notre commission scolaire est à l'avant-garde : cette démarche d'éducation à la sexualité existe au préscolaire depuis plus de 5 ans, au primaire depuis cette année et au secondaire depuis quelques années, selon les secteurs et selon le projet pilote du ministère de l'Éducation. Cette éducation est partagée entre une infirmière, une travailleuse sociale et les professionnels de l'école.

Notre commission scolaire recevra 2 millions \$ pour 15 projets de réfection de nos bâtiments, dont 100 000 \$ pour la réfection de la toiture de notre école primaire. Tous nos projets ont été acceptés par le ministère. Une des priorités de notre commission scolaire est de répartir équitablement les ressources sur l'ensemble de notre grand territoire et entre les grandes écoles et les petites afin que chaque jeune reçoive le même service de qualité.

Claude Breault commissaire, district no 8 : Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien et St-Clément

CABANES À PÊCHE

Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle.

URBANISME

Vous avez un projet de construction ou de rénovation en tête pour la saison estivale 2018, prenez de l'avance en remplissant un formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal, ou sur demande au courriel urbanisme_squatec@hotmail.ca.

Ce formulaire vous servira d'aide-mémoire et accélérera l'étude de votre demande. N'oubliez-pas, une fois la demande de permis complétée, déposée et le permis payé, la municipalité dispose de 30 jours pour émettre une décision.

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal de Lac-des-Aigles téléphone : 418-779-2300 poste 13

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2018 (sauf mises à jour

1^{er} versement : 5 mars 2018

2^e versement : 4 juin

3^e versement : 4 septembre

FÉLICITATIONS CHÈRE NADIA

POUR TON CERTIFICAT DE « Directeur municipal agréé »



Invitation à participer à l'assemblée générale

Corporation de Développement de Lac-des-Aigles

4 avril 2018 à 19h30 à la salle de Conseil

Bonjour,

Vous êtes cordialement invités à participer à la première assemblée générale de la Corporation de Développement de Lac-des-Aigles (CDL), le mercredi 4 avril 2018 à 19h00. La réunion se tiendra à la salle du Conseil. Au cours de cette rencontre, le Conseil d'administration vous tracera un bilan de ses activités. Au cours de cette rencontre, vous aurez l'occasion de discuter avec les membres de la corporation des différents projets en développement.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion.

Serge Demers
Président

Corporation de développement de Lac-des-Aigles

Ordre du jour

Assemblée générale du 4 avril 2018 à 19 h 30

1. Ouverture de la réunion.
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport financier 2017-2018
5. Bilan des activités 2017-2018
6. Présentation de Claude Bourgoin, agent de développement rural de la MRC de Témiscouata
7. Approbation des actes des administrateurs
8. Autres sujets
 - 8.1.
 - 8.2.
 - 8.3.
9. Période de questions et d'échanges
10. Levée de la réunion.

MARS 2018

INFO BIBLIOTHÈQUE

Livres récemment achetés :

Plusieurs livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal soit depuis décembre 2017 :

Pour les adultes

SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :		
Tome 3	Abigael messagère des anges	Marie-Bernadette Dupuis
Tome 3	Les porte du couvent	Marjolaine Bouchard
Tome 2	Au chant des marées	France Lorrain
NOUVEAUTÉ:	Les enfants de Mathias	Denis Monette

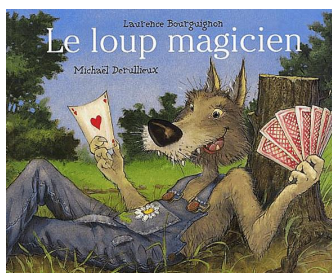
Pour les enfants

Nouveauté des suites des séries que l'on a :		
Tome 6	Zoélie Lallumette	Marie Potvin
Tome 4	La bande des quatres	Alain M. Bergeron
Tome 8	Les Ailes d'Alexanne	Anne Robillard
Tome 4-5-6	Mon bon gros zombie de poisson rouge	Mo O'hara
Tome 3-4	Selfies et sushis	Sophie Randeau
Tome 2	Le journal d'Alice Aubry	Sylvie Louis
Nouveautés		
TOME 1-2-3	LOL : Macaroni au fromage Poutine italienne Chips aux cornichons	Marilou Addison
Tome 1	Les potins de Charlotte Cantin	Catherine Bourgault
	SLALOM : Terreur à l'auberge du lac Terreur dans la classe de sixième Les 4Z vampires et tartes aux fraises Les 4 Z opération casse-croute Les 4 Z Zombies et caramel au beurre Les 4 Z danger! Véti Affamé!	Émilie Rivard Émilie Rivard Julie Royer Julie Royer Julie Royer Julie Royer
Tome 1-2	Le monde de NORM	Jonathan Meres
Tome 1 à 3	Léo P. Détective privé	Carine Paquin + Freg
	30 minutes pour survivre piège en haute mer : Deviens le héros de ce livre!	Jack Heath
	Attache ta tuque Marie P!	
	On va camper Marie P!	
	Comme deux gouttes d'eau	Aimée Verret
	Inséparables	Aimée Verret
	Ce que je sais sur l'amour	Kate Le Vann
Tome 9	Les filles modèles	Marie Potvin
Tome 16	Ma sœur est un vampire	Sienna Mercer
Tome 1	Mini Maude	Catherine Girard-Audet

DOCUMENTAIRES	LEGO sous l'océan	
	Qui va gagner le lion ou le tigre?	Jerry Pallotta
	Je découvre et je comprends les Algonquins Je découvre et je comprends les Iroquois	
BD		
Tome 1	Churub mission 100 jours en enfer	Muchamore Aggs Edginton
	Légo Leniaja fantôme	
	Gangs de rue Les rouges contre les Bleus	Marc Beudet et Luc Boily
Tome 1-2	Géronimo Stilton	

Animation de Pâques

Le loup Magicien : Mercredi le 28 mars à 18h30



Le loup devient contre toute attente le meilleur ami d'un lapin magicien... Mais réussira-t-il à empêcher ses amis loups (qui eux sont toujours des grands méchants loups) de manger les lapins qui font désormais partie de sa famille à lui ? Magie, magie ... Il faut savoir que les lapins ont plus d'un tour dans leur sac...

Un conte interactif rempli de magie qui se déroule dans l'antre du loup.

Horaire régulière de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30



La bibliothèque sera fermée lundi le 2 avril.

Le comité de la bibliothèque tient à vous souhaiter un joyeux Printemps !

INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE HUMANITAIRE ET
LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES

MARDI, LE 10 AVRIL 2018 A 19H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

75, RUE PRINCIPALE

Les administrateurs vous invitent cordialement à leur assemblée générale annuelle (AGA) mardi, le 10 avril 2018 à 19 h 30.

Nous y ferons, entre autres, une rétrospective des principales actions posées par les organismes durant l'année 2017 et la présentation des états financiers 2017.

Vous aurez l'occasion unique de rencontrer les administrateurs qui veillent à répondre aux besoins de santé, au bien-être de nos aînés pour le logement et autres services communautaires qui sont indispensables dans la vie quotidienne de notre communauté et ce, tout en veillant à l'administration de ses 3 bâtisses (Édifice Romuald Côté, CLSC, Édifice Maurice Bossé-10 logements).

Bienvenue à toutes et à tous !

André Bossé

Président

ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Ouverture de l'assemblée
3. Mot de bienvenue du président
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 04 avril 2017
6. Bilan comptable
7. Bilan du président
8. Élections
9. Présentation du nouveau conseil
10. Varia
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
11. Prix de présence
12. Levée de l'assemblée

EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT 2018

1 Poste d'animateur (trice) des jeux d'été 2018

Envoyer votre C.V. à : Municipalité de Lac-des-Aigles
 À l'attention de Mme Francine Beaulieu
(Avant le 06 avril 2018) 73, rue Principale, c.p. 69
 Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Pour toutes informations : Francine Beaulieu : 418-779-2300 poste 24

1) Critères d'embauche

- a) L'étudiant(e) doit étudier ou poursuivre ses études préférablement dans un domaine connexe aux loisirs, à l'éducation,... ou autres domaines pertinents.
(Toute autre alternative pourrait être considérée)
- b) L'étudiant doit être âgé de 16 ans minimum.
- c) Le candidat (e) doit être inscrit à l'école cet automne.

2) Lieu de travail

Les activités organisées devront se dérouler essentiellement dans les limites du terrain et des équipements des infrastructures du Centre Diane Roy de la Municipalité de Lac-des-Aigles, situés au 3, rue Sirois, Lac-des-Aigles.

3) Durée de l'emploi

7 semaines consécutives de 35 heures/semaine. Salaire de 12.00 \$ / heure.

4) Date de l'emploi

03 juillet 2018

5) Objectifs du projet

- a) Monter un programme d'activités intérieures et extérieures pour 7 semaines regroupant des jeunes de 5 à 10 ans;
- b) Animer les activités ;
- c) Entretien des lieux.

6) Nature du travail

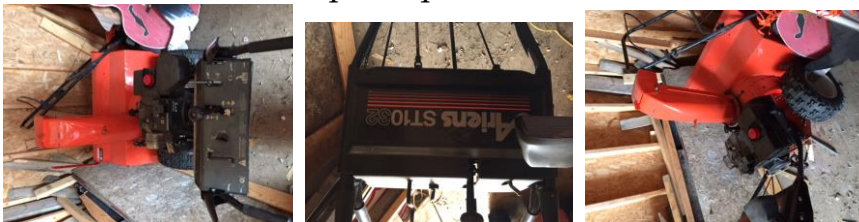
- a) Vérifier les particularités de chaque jeune inscrit et en prendre note dans un dossier individuel
Ex. : allergies
- b) Assumer l'entière responsabilité de l'animation ;
- c) Sensibiliser et appliquer les mesures de sécurité auprès des jeunes ;
- d) Exiger le port des équipements de sécurité pour la pratique, si nécessaire ;
- e) Pataugeoire, soccer, balle-molle, volleyball, bricolage ou autre selon l'ingéniosité de l'animateur (trice).

7) Qualités requises

Bon sens des responsabilités et de l'organisation. Bonne affinité à travailler avec des jeunes en bas âge.

LA MUNICIPALITE DE LAC-DES-AIGLES

vend par voie de soumissions publiques le bien suivant : **Souffleuse**



Idéal pour bricoleur : Souffleuse Ariens ST 1032

Aucune garantie de fonctionnement. N'est plus utilisée depuis quelques années.

Elle peut être vue au 3, rue Sirois (Centre des Loisirs Diane Roy).

Les soumissions devront parvenir sous enveloppe cachetée portant la mention « Souffleuse » **avant 14 h, heure locale, lundi le 9 avril 2018** au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Qc) G0K 1V0 tél. : (418) 779-2300 poste 24. Elles seront ouvertes publiquement à la même adresse, à 14 h le même jour.

La Municipalité de Lac-des-Aigles se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Lot 1
(3 chaises de bureau)



Lot 2
(2 chaises pivotantes)



Lot 3
(Meubles en métal)



Lot 4
(Téléviseur et vidéo)



Lot 5 (2 bureaux et une petite table)



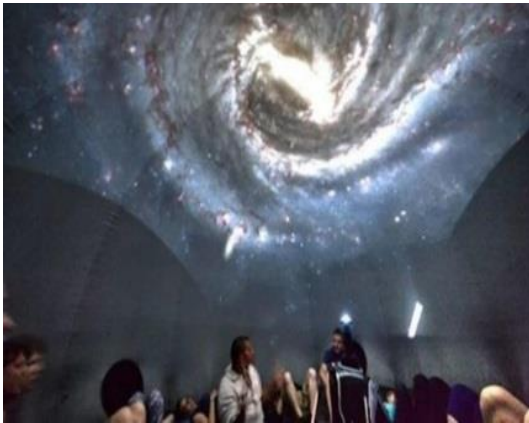
Les tiroirs du bureau ci-haut
n'ont pas de fond
(Meuble classeur)

Les lots peuvent être vus au 73, rue Principale, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Les soumissions devront parvenir sous enveloppe cachetée portant la mention « # lot ... » **avant 14 h 30, heure locale, lundi le 9 avril 2018** au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Qc) G0K 1V0 tél. : (418) 779-2300 poste 24. Elles seront ouvertes publiquement à la même adresse, à 14 h 30 le même jour.

Belle participation

à l'activité d'Aster avec un planétarium



Samedi le 10 mars 2018, la municipalité de Lac-des-Aigles a offert un atelier d'astronomie clé en main, dans un planétarium gonflable animé par un animateur qualifié d'ASTER, qui nous a fait voyager à travers l'univers.

Sous le planétarium gonflable, les enfants et parents ont découvert, en temps et mouvements réels, les mouvements du Soleil, de la Lune et des planètes et les constellations.

Excellente participation des parents avec les enfants !

Plus d'une quarantaine de participants.

Cette journée a été un succès.



Merci à toutes et à tous !

Collecte des encombrants 2018

Comme l'année passée, les deux collectes d'encombrants seront **sur inscription seulement**.

La première aura lieu dans le mois de Mai et l'autre dans le mois d'Octobre.

Le formulaire sera en ligne à partir du 2 avril 2018.

Une fois toutes les inscriptions compilées par municipalité, la journée exacte de collecte sera mentionnée à chaque personne inscrite (par téléphone ou courriel)

L'objectif est d'éviter d'envoyer un camion juste pour 4 ou 5 inscriptions, des regroupements de municipalités seront faits pour maximiser les transports.

Toutes les personnes intéressées pourront s'inscrire par elle-même via notre site web ou par téléphone à nos bureaux.

Si des citoyens vont au bureau municipal pour s'inscrire, la RIDT va demander aux municipalités d'effectuer l'inscription directement en ligne afin d'éviter le dédoublement de démarche.

Le lien leur sera fourni lors du début de la période des inscriptions.

Il n'y aura pas de formulaire de distribué dans chaque boîte aux lettres, **chaque municipalité peut donc relayer l'information dans son journal municipal** au moment où elle le souhaite.

Les informations sont sur l'aide-mémoire 2018-2019.

Une fois les collectes réalisées, les matériaux seront triés pour retirer tous les matériaux acceptables à l'écocentre et le reste sera enfoui.

Les informations à saisir ont été simplifiées pour ne conserver que : • Nom et prénom, • Adresse complète du site où seront déposés les encombrants, • Municipalité, • Téléphone et • Courriel



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Inscription **OBLIGATOIRE** pour la collecte des encombrants
au www.ridt.ca ou par téléphone 418-853-2220 ou 1-866-789-RIDT

- Collecte du printemps au mois de mai : inscription entre le 2 avril et le 29 avril.
- Collecte de l'automne au mois d'octobre : inscription entre le 3 septembre et le 30 septembre.

Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.
La journée précise de collecte vous sera fournie suite à votre inscription.
Ce service est disponible seulement pour les résidences et les chalets.
Certaines conditions s'appliquent, consultez notre site web pour plus de détails.

www.ridt.ca *Merci de votre collaboration !*

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196

PARC NATUR'AILES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2431 ou 418-779-2739.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Mercredi, le 28 mars 2018	- Conte à la bibliothèque
Mercredi, le 4 avril à 19 h 30	- Assemblée générale annuelle de la Corporation de développement du lac à la salle communautaire
Mardi, le 10 avril	- Assemblée générale annuelle de la Société d'entraide humanitaire à la salle du conseil
Mercredi, le 11 avril	- Réunion du conseil au 75, rue Principale
Lundi, le 7 mai	- Réunion du conseil
Samedi, le 19 mai	- Distribution d'arbres au garage municipal
Lundi, le 4 juin	- Réunion du conseil
Dimanche, le 17 juin (Fête des Pères)	- Brunch et Gala musical par la Fabrique au Pavillon
Juin - Juillet	- Asphaltage des rues Beaulieu, Lepage et de l'Église
	- Asphaltage des stationnements édifice municipal (75, Principale) et garages
Samedi, le 28 juillet	- Lac-des-Aigles vous invite à la Fête au Pavillon
	- Ouverture du Marché public
Mardi, le 7 août	- Grand Tour cycliste Desjardins (Parc Natur'Ailes)

À louer

Grand 4 ½ à louer pour personnes à faible revenu.

Pour informations, veuillez contacter l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Aigles : 418-779-2651

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

FERMÉ : Vendredi le 30 mars et Lundi de Pâques, le 2 avril et

Les lundis 21 mai Journée des Patriotes et le 25 juin Fête nationale

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15 et les
Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 15

Les Mercredis : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

FERMÉ : Lundi de Pâques, le 2 avril et
Le 21 mai Journée des Patriotes
et le 25 juin Fête nationale

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC, Gestion interne
M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, dossiers sécurité incendie et OMH
M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL et Route des Monts Notre-Dame
Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes
M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs
Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5, dossier Matières résiduelles (RIDT)
M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe	418 779-2300 poste 11
M. Berthier Beaulieu, contremaître	418 779-2300 poste 15
M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal	418 779-2300 poste 13 (Jeudi PM)
Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes	418 779-2739 ou 418-779-2431
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie	418-779-2119
M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier	418-509-8223
M. Doris Dubé, employé d'hiver	
M. Yves Caron, employé d'hiver	

BON PRINTEMPS À TOUTES ET À TOUS !

